

## > Minima et maxima des bâtiments d'exploitation en Deux-Sèvres

Catégories de bâtiments	Nombre de points/m <sup>2</sup>	Période du 1 <sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014	
		Minimum/ m <sup>2</sup>	Maximum/m <sup>2</sup>
1 <sup>e</sup> catégorie : bâtiments d'élevage spécialisé et en très bon état	180 à 240 points	3,06	4,08
2 <sup>e</sup> catégorie : bâtiments d'élevage fonctionnels	130 à 179 points	2,21	3,04
3 <sup>e</sup> catégorie : bâtiments d'élevage moyens	71 à 129 points	1,21	2,19
4 <sup>e</sup> catégorie : autres bâtiments (ex. stockage)	20 à 70 points	0,34	1,19
5 <sup>e</sup> catégorie : autres bâtiments peu fonctionnels et peu adaptés	1 à 19 points	0,02	0,34

Les minima et maxima par catégorie sont définis sur une base de 0,017 € le point.